

# IDÉE

Imaginer • Dialoguer • Écouter • Expliquer

Conseil citoyen de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère

6ème session – Jeudi 22 octobre 2009 – 18h30 – 21h00 – ICM  
d'Echirolles

## **Dossier informatif**

### **Quelles retraites pour demain ?**

## Retraites, idées fausses et vrais enjeux

[www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr) - Février 2010

Après avoir annoncé que tout serait réglé à la fin juillet, le président Nicolas Sarkozy a décidé que la loi sur les retraites serait prête « début septembre ». En attendant, on essaie d'affoler les foules en présentant des besoins de financement gigantesques (100 milliards d'euros !) sortis de nulle part. Les commentateurs ironisent sur le fait que cinq syndicats proposent une journée d'action le 23 mars qui inclut, outre les retraites, les questions du pouvoir d'achat et de l'emploi. Pourtant l'avenir des retraites dépend de ces deux variables — plus que de l'allongement du temps de travail.

Il est au moins un dirigeant en France pour lequel le droit à la retraite ne se discute pas : M. Henri Proglio. Ayant « cotisé pendant trente-huit ans dans l'entreprise, il est normal de bénéficier d'une retraite », a-t-il expliqué pour justifier le million d'euros annuel de retraite chapeau (1) qu'il devrait recevoir à partir de cette année... à soixante ans et demi (il est né le 29 juin 1949). De son côté, Veolia — qui lui versera la coquette somme — précise que « l'ensemble des retraites perçues par Henri Proglio est limité à 50 % de sa rémunération brute au cours des trois derniers exercices » (Les Echos, 4 février 2010). Rappelons que, dans le privé, la loi commune — que M. Nicolas Sarkozy ambitionne d'appliquer à la fonction publique — fixe les pensions sur la base des vingt-cinq meilleures années.

Pendant ce temps-là, on explique au commun des mortels qu'il va falloir travailler plus longtemps pour toucher moins. En Grèce, le gouvernement de M. Georges Papandréou promet de reculer l'âge de départ à la retraite de 63 ans à 65 ans pour séduire les gouvernements de l'Union européenne et « les marchés ». En Allemagne, Mme Angela Merckel parle de départ à... 69 ans. En Espagne, le président José Luis Rodriguez Zapatero a déjà décidé que ce serait à 67 ans au lieu de 65 ans. Argument de poids avancé par le président socialiste : « tout le monde le fait » en Europe. Il est pourtant bien placé pour savoir que les moutons de Panurge finissent mal en général, l'Espagne ayant appliqué « comme tout le monde » les principes des subprimes et de la déréglementation financière avec les dégâts que l'on sait.

En fait, les pouvoirs veulent enfermer le débat dans une alternative obligatoire : soit on augmente le temps de travail soit on baisse les pensions. En vérité, ils font les deux... sans que cela sauve les caisses de retraites. La France a connu trois vagues de réformes, en 1993, en 2003 et en 2007. L'âge légal de départ n'a pas été modifié (60 ans) mais la durée de cotisations a été allongée de 37,5 ans à 40 ans, puis à 41 ans, avant de grimper d'un trimestre tous les ans. La base de calcul a été modifiée, tenant compte des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix précédemment. Au total, en quinze ans, le taux de remplacement (niveau de la retraite par rapport à son salaire) a baissé de 10 points. Et le risque de voir exploser le nombre des retraités pauvres (déjà 11 % des plus de 65 ans), comme a précédemment flambé le nombre des travailleurs pauvres, n'apparaît plus improbable. Les caisses, elles, sont toujours en déficit : 10 milliards d'euros attendus en 2010. Preuve que ce type de potion aggrave le mal au lieu de le résoudre. Et qu'il faut se méfier des fausses évidences.

- Travailler plus puisqu'on vit plus longtemps fait partie de ces idées nimbées de bon sens. Pourtant, l'allongement de l'espérance de vie se conjugue avec l'allongement du temps non contraint depuis déjà un siècle et demi... Et pas seulement en France : « Le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis et la Suède sont caractérisés par une diminution du taux d'emploi des 55-59 ans de l'ordre de 10 % par rapport à la classe d'âge précédente », note l'Institut national de la statistique et des études

économiques (Insee).

Rien ne justifie que, tout d'un coup, certains décident d'inverser la tendance. D'autant que ceux qui parlent (dirigeants politiques, experts, ou journalistes) ne sont pas ceux qui subissent des conditions de travail les plus harassantes. Un ouvrier, lui, a une espérance de vie (à soixante ans) sept ans plus courte que celle des cadres.

Alors, n'écouter que leur audace, les plus « progressistes » des faiseurs d'idées ou des politiques — comme la socialiste Martine Aubry —, proposent d'avancer (un peu) l'âge de la retraite pour une partie de ceux-là (ceux qui ont un emploi reconnu « pénible »), à condition de retarder celui de tous les autres. Comme, par exemple, ceux de France Telecom dont le travail n'entre pas dans la catégorie « pénible » (on ne va pas ergoter pour vingt-sept suicides en deux ans, cinq depuis le début de l'année !). Cette fausse fenêtre est aussi vieille que la régression sociale : on prend à ceux qui ont un peu pour donner à ceux qui ont encore moins. En revanche ceux qui ont beaucoup, et qui tiennent les rênes, sont toujours épargnés.

- Retarder l'âge de départ, donc ? Encore faudrait-il avoir du travail. Actuellement moins d'une personne sur deux occupe un emploi au moment de faire valoir ses droits à la retraite. Les autres sont au chômage ou touchent des aides sociales. Dans la plupart des cas, elles ont été chassées de leur entreprise au nom d'un « plan de modernisation » ou autre plan dit social. Le taux d'emploi des 55-59 ans n'est que 56,3 %. Pas un jour sans que l'on n'annonce des licenciements et des suppressions de postes, les cinquantenaires étant massivement touchés et pratiquement sans espoir de retrouver un emploi. Comment peut-on affirmer qu'il faut travailler plus longtemps alors que l'on est incapable d'interdire ces licenciements sans reclassement ? Du reste, s'ils ne sont pas en retraite, ces travailleurs seront au chômage (avec indemnités, elles aussi, de plus en plus réduites). Ce que l'on est censé gagner en pension, on le perdra en allocations... Curieux calcul.

- Allonger le temps de cotisations ? Comme l'entrée dans la vie active se fait de plus en plus tardivement pour cause de formation notamment (fin d'études vers 22 ans, en moyenne), comme les femmes ont souvent des carrières en dents de scie, toute augmentation du nombre d'annuités se traduira mécaniquement par un départ à la retraite plus tardif, si l'on veut bénéficier d'une pension à taux plein, ou par l'acceptation d'une amputation de ses revenus, si l'on veut partir à 60 ans... A moins de cumuler retraite et emploi pour éviter une chute de son pouvoir d'achat. Le gouvernement de M. Fillon et la majorité parlementaire ont d'ailleurs fait sauter le verrou, et instauré des sortes de « contrats seniors » sur le modèle de ceux en vigueur pour les jeunes. Les employeurs bénéficient alors d'une main d'œuvre moins chère (salaires réduits, cotisations parfois partiellement exonérées) et qualifiée. Les jeunes, eux, resteront un plus longtemps aux portes de l'emploi. Quant à ceux, jeunes ou non qui ont des moyens, ils souscrivent des systèmes complémentaires (plans d'épargne retraite souvent défiscalisés — autrement dit aidés par l'Etat).

- Créer un système de comptes individuels notionnels, à la mode nordique ? C'est la nouvelle recette-miracle avancée. Le terme est technique à souhait, le système tout autant. Pour résumer, les sommes cotisées au cours d'une carrière constituent un « capital virtuel » (retraite à points) ; le montant annuel des pensions est calculé en divisant cette somme par l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le retraité. Plus on liquide ses droits tardivement, plus la pension est élevée. Mais on reste dans un système de répartition, comme aujourd'hui.

Selon un schéma classique, les partisans de ce système partent d'une réalité : les inégalités de traitement — les ouvriers, qui vivent moins longtemps, paient proportionnellement plus que les autres —, mais au lieu de remonter l'âge de départ pour ceux-là, on pousse les autres à rester en

place ou à renoncer à une bonne retraite. Ainsi, avec ce système notionnel, un ouvrier pourrait sans doute toucher (un peu) plus qu'aujourd'hui, mais une caissière, un l'employé ordinaire ou un cadre moyen toucheraient moins, sauf s'ils décidaient de partir plus tardivement. Et ceux nés en 1980 par exemple auraient de toute façon moins que ceux nés en 1970 (dont l'espérance de vie est un peu plus courte). Au total, « Le régime verserait des pensions en moyenne moins élevées », note l'étude du Conseil d'orientation des retraites (COR), dans son dernier rapport. Mais les travailleurs auraient l'impression de faire eux-mêmes le « choix ». L'autosacrifice, c'est politiquement plus confortable qu'une annonce faite d'en haut.

M. Sarkozy n'est d'ailleurs pas insensible à l'argument. Mais il veut une baisse rapide des pensions alors que le passage d'un système à l'autre demande du temps. Le Parti socialiste, lui, en a fait un élément fort de son programme. Pourtant d'autres voies peuvent être empruntées, mais elles réclament quelque courage politique — assez rare par les temps qui courent.

A très court terme, deux mesures conservatoires pourraient être prise pour combler une partie du trou :

- Inclure les revenus financiers et prélever des cotisations sur l'ensemble des éléments de rémunération actuellement exemptés : intéressement, primes, épargne salariale, stock options... Cela aurait le triple mérite d'apporter de l'argent frais immédiatement pour prendre le temps de réformer en profondeur, de rendre moins attrayant pour le patronat ce type de paiement défavorable aux salariés (car très fluctuant) et à terme de le voir disparaître.

- Stopper les exonérations de charges, au moins pour la plus grande part d'entre elles. La Sécurité sociale signale plus de soixante cas d'exonérations (bas salaires, heures supplémentaires...), représentant un manque à gagner de 30,7 milliards d'euros, en 2008. Certes ces sommes sont largement compensées par l'Etat. Mais ce dernier verse cet argent avec retard, et le manque atteint quand même 6 à 8 milliards d'euros. Quant au salarié, il paie deux fois : en cotisations (les exonérations touchent le plus souvent la part dite patronale) et en impôts (qui serviront à l'Etat pour reverser aux caisses). A moyen terme, il est nécessaire d'engager une réforme pour rendre le système moins inégalitaire et en faire une des armes pour la création d'emplois qualifiés.

- Relever les cotisations et élargir leur assiette. Dès que l'on parle d'augmentation de cotisation, le patronat sort son revolver. Pourtant remonter immédiatement d'un tiers de point (ce qui est urgent) ne conduirait pas à la catastrophe. Selon l'Insee, la part des « charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières » est passée de 19,8 % en 1982 à 16,1 % en 2007. Soit une baisse de 3,7 points en quinze ans (lire Jean François Couvrat, « Partage des profits, confusion des esprits », Déchiffrages février 2009). Par parenthèse, cela n'a pas empêché le chômage de rester à un très haut niveau, les investissements de stagner et les exportations françaises d'être anémiques. La différence est allée dans la poche des actionnaires, pour l'essentiel. On pourrait donc sans dommage prendre le chemin de la reconquête.

Bien sûr, la situation d'une petite entreprise industrielle n'est pas à comparer avec celle de cabinets de traders ou de conseillers fiscaux ni avec celle des multinationales. C'est la raison pour laquelle des syndicats (notamment la CGT) ou des économistes ont proposé de revoir la base de calcul en tenant compte du poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Avec la volonté de moduler les cotisations, en fonction de l'emploi et des salaires, et de pénaliser les entreprises qui font des postes de travail une variable d'ajustement.

- En finir avec un système reposant sur les 30-50 ans. Comme d'habitude, les chiffres les plus

effrayants sont brandis pour faire accepter l'inacceptable. En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités. A condition que tous ceux qui devraient être « actifs » puissent l'être. Autrement dit que ceux qui veulent travailler normalement le puissent.

Ce n'est le cas ni pour les jeunes, qui passent de stages (non rémunérés et donc sans cotisation) en contrats précaires (sous payés et parfois avec des cotisations patronales réduites) ; ni pour les plus de cinquante ans éjectés de leur travail ; ni pour une part importante des femmes cantonnées dans des emplois à temps partiel. Le système actuel assis sur le travail n'est évidemment pas viable s'il ne s'appuie que sur une frange de la population — les 35-50 ans, seuls reconnus aptes à travailler à plein temps.

En décembre 2008 (dernier chiffre connu), le nombre de personnes à temps partiel souhaitant un travail à temps plein — ce que l'on appelle le sous-emploi — s'élevait à 1,2 million, soit 4,8 % des actifs dont les trois quarts sont des femmes. Quand on sait qu'un million d'emplois à plein temps supplémentaires représentent 20 milliards d'euros de cotisations vieillesse de plus en moyenne, on comprend qu'avant de faire travailler plus longtemps ceux qui ne veulent pas, il serait souhaitable d'aider à faire travailler ceux qui le veulent.

- Le droit au travail ; le droit à la paresse. En France, la retraite à 60 ans est un droit — que l'on peut ou non exercer. Il ne s'agit en rien d'une obligation. Donc changer la loi pour permettre à ceux qui le veulent de poursuivre leur activité n'est pas nécessaire. Il est évident que lorsque que le travail est une source d'épanouissement et un plaisir, le salarié peut rester dans son poste (jusqu'à 70 ans, désormais). Et on le comprend. Mais ce n'est pas le cas pour la grande majorité des travailleurs : ceux qui ont un poste usant physiquement ou très déqualifié ; ceux qui subissent une pression inhumaine, une intensification du travail dont le sens même se perd, ou une rupture des collectifs solidaires (Lire Danièle Linhart « Comment l'entreprise usurpe les valeurs du service public », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009). Fuir l'entreprise devient alors une opération de survie. C'est donc toute la chaîne du travail qu'il faut impérativement revoir (une entrée des jeunes dans la vie active plus précoce, mieux rémunérée, une organisation du travail plus humaine, une formation tout au long de sa vie — même après 50 ans...).

Aujourd'hui, c'est tout juste si l'on n'accuse pas les retraités (et les préretraités qui n'y peuvent rien) de jouer « perso » au détriment des futures générations. Un comble. Rappelons que les plus de 60 ans sont aussi des consommateurs (qui font tourner la machine économique), qu'ils sont plutôt plus présents dans les associations que les plus jeunes (alors qu'on ne cesse de palabrer sur le « lien social », le « devenir de la cité »), qu'ils peuvent aider leurs enfants (en gardant les petits-enfants...). Sans oublier le droit à la paresse. Bref, les retraités ne sont pas un poids mort. Au contraire.

Martine Bulard

(1) Retraite complémentaire payée par les entreprises à leurs hauts cadres.

# Changer le travail pour financer les retraites

[www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr) – Septembre 2008

Du Lavandou (Var), où il passait ses vacances, M. Nicolas Sarkozy a convoqué l'Assemblée nationale en session extraordinaire le 22 septembre, pour réviser les modalités du smic et créer un revenu de solidarité active (RSA) financé par la prime pour l'emploi, qui allait jusqu'alors aux plus démunis... Le gouvernement veut aussi allonger (une nouvelle fois) la durée des cotisations pour la retraite alors que d'autres solutions permettraient de résoudre plus justement le problème du financement.

Par Pierre Concialdi

Il faut le dire sans détour : une réforme des retraites devient urgente... à condition de donner au mot « réforme » son véritable sens. Les régressions entamées au début des années 1990 ont fragilisé le système. A présent, il est nécessaire d'aller au-delà de la vision strictement comptable dans laquelle les gouvernements successifs ont voulu enfermer le débat. C'est finalement la question de la place du travail dans nos sociétés qui est au cœur du débat sur les retraites.

Longtemps, la pauvreté a été associée à la vieillesse. Vers la fin des « trente glorieuses », en 1970, 28 % des retraités étaient pauvres : un taux deux fois et demi plus élevé que dans le reste de la population. Il a fallu attendre le milieu des années 1980 pour qu'il rejoigne la moyenne nationale. Depuis cette date, le discours sur le « vieillissement » est monté en puissance. Avec pour conséquence des changements législatifs et réglementaires qui ont profondément ébranlé les bases de notre système de retraite.

Ainsi, la loi de 1993 a notamment imposé l'allongement de la durée de cotisation pour les salariés du privé. Elle s'est traduite par une baisse d'environ 10 % du montant des pensions du régime général pour les nouveaux retraités (1). Ce qui a poussé un nombre croissant d'entre eux vers la pension-plancher, appelée « minimum contributif » : 19 % touchaient ce minimum en 1990 ; ils sont 40 % en 2007. De fait, pour les travailleurs âgés, l'assurance-vieillesse tend à se transformer en un filet minimal. Avec les baisses des pensions complémentaires et la loi de 2003, qui généralise l'allongement de la durée de cotisation et change le mode de calcul des pensions, la chute devrait encore s'accroître. Même avec une carrière complète, la pension d'un salarié moyen, calculée selon la réglementation actuelle, est inférieure de plus de 30 % à celle basée sur les règles du début des années 1990 (2). Or de moins en moins de salariés peuvent prétendre à une pension complète... Inéluctablement, notre système conduira de plus en plus de salariés vers la pauvreté. Une bombe sociale à retardement que seul un changement de cap peut désamorcer.

En 2003, le gouvernement l'annonçait : il faudrait travailler plus, non pas pour « gagner plus », mais pour simplement préserver le niveau des pensions. L'objectif affiché alors était de relever l'âge moyen des salariés en activité au moment du départ à la retraite de 57 ans et demi en 2003 à 59 ans en 2008. Le gouvernement avait exhorté les salariés à rester au travail et les chefs d'entreprise à ne plus exclure prématurément les salariés âgés — « Sinon, on ne pourra pas allonger la durée de cotisation (3) », ajoutait même le ministre des affaires sociales et du travail de l'époque, un certain François Fillon.

Cinq ans plus tard, le bilan est sans appel : l'âge de cessation d'activité n'a pas augmenté, et le taux

d'emploi des « seniors » non plus. D'après le Conseil d'orientation des retraites (COR), 60 % des salariés partant à la retraite étaient sans emploi l'année précédente (contre 40 % en 1983). L'âge moyen de sortie du marché du travail a même diminué de près d'un an (0,8 an) entre 2003 et 2005, selon les dernières statistiques d'Eurostat (4). Concrètement, les salariés n'ont donc pas la possibilité de rester davantage dans l'emploi afin de continuer à accumuler des droits suffisants pour percevoir une pension à taux plein. Bref, l'allongement de la durée de cotisation ne peut pas servir à « financer » les retraites.

En revanche, la hausse des cotisations sociales est loin d'être aussi insupportable que le dit le gouvernement, qui, tout d'un coup, se pose en défenseur du pouvoir d'achat des salariés. Cette dramatisation est aussi nourrie par certains économistes, comme dans ce livre intitulé *Les Retraites. Libres opinions d'experts européens* (5) : « Faute d'un accroissement important de la productivité ou de la population active occupée, le vieillissement impliquera soit une baisse de la consommation par tête, (...) soit un endettement externe massif. » Rien de très réjouissant, on en conviendra. Heureusement (pour les salariés), la formule est totalement erronée. Même dans les scénarios du COR, qui ne sont pas excessivement optimistes en matière d'évolution du chômage ou de la productivité, il n'y a jamais de baisse de la consommation par tête (ou du pouvoir d'achat). Qu'on en juge.

Dans le scénario central du COR, la masse des revenus devrait approximativement doubler à l'horizon 2050, en raison des gains de productivité prévus ; le partage entre salaires et profits serait maintenu au niveau actuel. Avec cette hypothèse du COR, la masse des salaires devrait donc approximativement doubler en pouvoir d'achat. Dans ces conditions, si l'on revenait sur les réformes engagées depuis le début des années 1990, et même si le coût des pensions était entièrement supporté par les salariés, ces derniers connaîtraient une progression du pouvoir d'achat de leur salaire net de près de 50 % en trente ans. Ce chiffrage tient compte des évolutions du nombre de salariés, et concerne le pouvoir d'achat du salaire net après paiement des cotisations-vieillesse. Cela signifie qu'il suffirait de prendre une partie des futurs gains de productivité pour financer les retraites, et qu'une fois ce prélèvement effectué il resterait encore beaucoup pour les salaires, et en tout cas beaucoup plus que durant les trente ans passés.

Bien sûr, d'autres sources de financement peuvent être mobilisées, en particulier du côté des entreprises, et selon des modalités diverses (le plus simple serait d'augmenter les cotisations dites patronales). Il est certainement possible, et même souhaitable, de les faire davantage contribuer. Le scénario du COR montre simplement que la hausse des cotisations sociales n'est pas « insupportable ». En fait, ce verrou est posé pour empêcher les salariés de préempter une partie, au moins, des futurs gains de productivité. L'idéologie du « travailler plus pour gagner plus » a pour fonction d'occulter ce débat essentiel du partage des gains de productivité.

Une réponse financière au problème de l'avenir des retraites est donc à la fois nécessaire et possible. Elle n'est cependant pas suffisante. Le gouvernement ne cesse de marteler cette fausse évidence : « On vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps. » Cette idée est d'abord profondément inégalitaire. Car les différences sociales d'espérance de vie ne se sont pas réduites au cours des dernières décennies, et elles restent fortes. Non seulement les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres (à 35 ans, l'espérance de vie est, pour les hommes, inférieure de six ans en moyenne), mais ils passent davantage de temps qu'eux avec des incapacités et des handicaps (6). S'il fallait établir un lien entre durée du travail et espérance de vie, il serait légitime d'en tenir compte.

De plus, ce schéma reste prisonnier de la vision de plus en plus archaïque d'un cycle de vie ternaire

(formation, travail, inactivité). Or les mutations économiques et sociales nécessitent d'enrichir ce modèle hérité de la période fordiste. Trois réflexions peuvent dessiner quelques pistes pour un projet futur.

Premièrement, il faut prendre acte du fait que le temps de vie professionnel est appelé à occuper une place de plus en plus réduite dans le cycle de vie. Selon les projections de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la durée de la vie professionnelle devrait passer, en moyenne, de trente-sept ans et demi pour les hommes nés en 1950 à trente-cinq ans pour ceux de la génération 1970 (7). Elle n'est pas strictement comparable à la durée de cotisation désormais exigée pour percevoir une pension pleine, mais la contradiction est claire : il n'est pas possible de fonder un système de retraite sur des durées de cotisation croissantes quand les carrières sont appelées à s'écourter. Il serait donc logique de définir des règles d'acquisition des droits cohérentes avec ces tendances.

Deuxièmement, plutôt que de réduire les durées d'assurance nécessaires pour percevoir une pension à taux plein, il serait plus judicieux de reconnaître l'imbrication croissante des différents temps sociaux. Cela pourrait prendre la forme d'une extension des temps d'inactivité indemnisés au cours du cycle de vie : pour se former, pour consacrer davantage de temps à l'éducation des enfants ou à la prise en charge des ascendants, pour des activités bénévoles ou associatives, etc. Il s'agirait, en quelque sorte, de donner la possibilité aux salariés de « faire retraite » avant l'âge de la retraite.

### Un temps d'épanouissement

L'idée qui légitime cette évolution est que l'économie de marché repose en réalité largement, et de plus en plus, sur du travail non marchand, trop souvent qualifié d'inactivité. La reconnaissance et la valorisation de ces temps sociaux non marchands, mais indirectement productifs, constitue probablement l'un des enjeux majeurs des décennies à venir. La tendance actuelle se situe exactement à l'opposé : les entreprises cherchent à externaliser, sur les salariés ou sur la collectivité, les coûts sociaux de la gestion de la main-d'œuvre, de façon à ne payer que le temps de travail le plus directement productif. Le cas des intermittents du spectacle constitue sans doute l'exemple le plus significatif et le plus extrême de ces pratiques patronales.

Enfin, d'une façon plus générale, penser la retraite implique aussi de repenser le travail. En d'autres termes, la question posée par la première conduit à s'interroger sur son envers : le contenu du travail. Toutes les enquêtes montrent que les salariés quittent, dès qu'ils le peuvent, un travail toujours plus dévorant pour les corps et les têtes. Intensification des tâches, pressions psychologiques de plus en plus fortes, manque de reconnaissance : un ensemble de facteurs se conjuguent pour les pousser à liquider leurs droits à retraite dès que possible, afin d'échapper à ces pressions. Le temps de la retraite est ainsi vécu, pour une partie d'entre eux, davantage comme un temps où ils peuvent se soustraire aux contraintes que comme un temps de véritable autonomie pour l'épanouissement personnel.

Pourtant, si le travail constitue une nécessité anthropologique, il n'y a aucune raison de transformer cette nécessité en une contrainte, et encore moins en une contrainte insupportable et destructrice. Comme le souligne le chercheur Serge Volkoff, « si l'on faisait davantage le choix de modèles donnant aux personnes plus de capacités à s'organiser individuellement, collectivement, à peser sur le mode d'organisation de l'entreprise, cela permettrait d'aménager des situations de travail plus vivables (8) ». Ces enjeux dépassent, et de loin, le simple problème de la pénibilité au travail, sur lequel la négociation interprofessionnelle prévue par la loi de 2003, après cinq années, n'a pas encore pu aboutir. Il s'agit de repenser l'organisation du travail et ses finalités ; et, en définitive,



d'introduire plus de démocratie dans les espaces de travail.

Pierre Concialdi.

Economiste, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Auteur notamment de Non à la précarité et de Retraites : on vous ment !, Mango, Paris, respectivement 2007 et 2005.

(1) Cf. Isabelle Bridenne et Cécile Brossard, « Les effets de la réforme de 1993 sur les pensions versées par le régime général », Retraite et société, no 54, Paris, juin 2008.

(2) Samia Benallah, Pierre Concialdi, Michel Husson et Antoine Math, « Retraites : les scénarios de la réforme », Revue de l'IRES, no 44, Noisy-le-Grand, 2004.

(3) Emission « Cent minutes pour convaincre », France 2, 24 avril 2003.

(4) Pour les hommes, l'âge moyen de cessation d'activité a diminué de 1,2 an ; cette baisse a été de 0,5 an pour les femmes. Pour la répartition des âges, cf. « Programme "retraites" - Données de cadrage » (PDF).

(5) Florence Legros (sous la dir. de), Les Retraites. Libres opinions d'experts européens, Economica, Paris, 2007. Ce titre laisse songeur : y aurait-il des circonstances ou des lieux où les paroles des experts ne seraient pas libres ?

(6) Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde et Jean-Marie Robine, « La "double peine" des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte » (PDF), Populations & sociétés, no 441, Paris, janvier 2008.

(7) Olivier Marchand, Claude Minni et Claude Thélot, « La durée d'une vie de travail : une question de génération ? », Dares, Premières Synthèses, no 50.2, 1998.

(8) Serge Volkoff, « Il faut remettre les bœufs devant la charrue », L'Humanité, Saint-Denis, 13 novembre 2007.

## **2050**

Philippe Frémeaux | Alternatives Economiques n° 289 - mars 2010

La retraite par répartition est fondée sur la solidarité entre générations. Les retraites d'aujourd'hui sont payées par un prélèvement sur les richesses produites par les actifs d'aujourd'hui. Il en sera de même demain. C'est pourquoi les économistes établissent des prévisions sur l'état de l'économie française à l'horizon 2050. Ces prévisions se fondent sur des éléments relativement solides, notamment en matière démographique. Pour autant, on peut douter qu'on puisse sérieusement concevoir la réforme des retraites sur la seule base d'hypothèses sur le niveau du Taux de chômage et sur le ratio actifs sur inactifs au milieu du siècle.

Le problème ne réside pas dans le caractère incertain d'une telle prévision, dans un moment où nul ne sait ce que sera le chômage à la fin 2010. Les climatologues nous ont appris que le fait de ne pas

savoir quel temps il fera la semaine prochaine n'empêche pas de formuler des hypothèses de long terme en matière de changement climatique: les instruments mobilisés diffèrent selon l'horizon temporel auquel la prévision s'applique.

Sauf que les modèles utilisés par les économistes ne savent faire qu'une chose: prolonger dans le futur les tendances et les structures actuelles. Or, à l'horizon 2050, le raisonnement "toutes choses égales par ailleurs" est plus qu'une erreur technique, c'est une faute contre la démocratie. Car il donne à croire que notre société s'inscrira dans quarante ans dans la stricte continuité des tendances passées. Il enferme le raisonnement - et le débat public - dans un cadre artificiellement figé.

Un cadre qui permet à certains de présenter les déficits d'aujourd'hui, en grande partie dus aux conséquences de la crise financière, comme les premiers symptômes de contraintes qui légitimeraient des mesures restrictives de portée durable. Tandis que d'autres prétendent qu'on pourrait s'abstraire de toute réforme des retraites, partant du fait que la croissance indéfinie de l'économie ne manquera pas de dégager un surplus de richesses aisé à prélever et à redistribuer.

Et si le vrai débat était ailleurs? La France est aujourd'hui un des pays les plus riches du monde. Son potentiel productif et son stock d'infrastructures n'ont jamais été aussi élevés. Il lui est techniquement possible de s'adapter à de profonds changements tout en assurant le Bien-être et le mieux vivre de tous.

L'allongement de l'espérance de vie va imposer de profondes adaptations afin d'assurer dans les prochaines décennies une répartition équitable de l'effort productif et des richesses entre générations. Mais d'autres adaptations majeures vont être nécessaires, notamment pour faire face aux défis environnementaux. Au lieu d'être perçues comme des menaces, ces contraintes devraient apparaître comme autant d'opportunités de repenser radicalement notre rapport au travail, à la production et à la consommation, tout au long de la vie.

## **Pourquoi nos retraites fondent comme neige au soleil ?**

[www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr)

Mars 2010

Enquête. Les salariés du privé sont les grands perdants des dernières réformes.

« On ne touchera pas au niveau des pensions ! » Le 25 janvier, sur TF1, Nicolas Sarkozy a été on ne peut plus clair ! Les 25 millions de futurs retraités peuvent donc dormir tranquilles. D'accord, rien n'est dit sur la durée des cotisations (40 ans aujourd'hui) ou sur un recul de l'âge de la retraite (60 ans aujourd'hui). Mais enfin, l'essentiel, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des pensions, est sauvé ! Ce qui n'est pas mince en ces temps d'incertitude et d'inquiétudes économiques. Alors, que demande le peuple ? La vérité, c'est que les Français ont déjà été sérieusement échaudés, pour ne pas dire ébouillantés, sur le sujet hypersensible de la retraite. Alors, ils se méfient !

Ainsi, le saviez-vous ? Les retraites des salariés du privé, et notamment des cadres, fondent année après année. Mais chut ! il ne faut surtout pas le dire. Les partenaires sociaux qui gèrent l'Arrco (tous les salariés) et l'Agirc (les cadres), ces régimes complémentaires sans lesquels la bonne vieille retraite Sécu (1 442,50 euros au maximum) ne serait que peau de chagrin, n'ont pas vraiment envie que ça se sache. Le noeud de l'affaire réside dans la valeur du point qu'acquière les futurs retraités tout au long de leur carrière et les montants versés une fois à la retraite grâce à ces points. Et là, le tableau n'est pas brillant. Le rapport entre ce que versent les salariés et les cadres à l'Arrco-Agirc et

ce qu'ils touchent ensuite ne cesse de se dégrader. Ainsi, en 2008, pour 1 euro encaissé, l'Agirc reversait seulement 6,74 centimes, contre 8,44 centimes en 1997. Même chose pour l'Arrco (on passe de 8,02 centimes à 6,63 aujourd'hui). Pis, même, ces rendements ne sont maintenus qu'en puisant dans les réserves financières de l'Arrco-Agirc, qui seront tarées en 2013.

« On ne touchera pas au niveau des pensions... » Mais dans ce cas il faudrait enrayer le déclin, spectaculaire pour les cadres, qui est déjà à l'oeuvre. Ce n'est pas vraiment à l'ordre du jour. En fait, les discussions à venir porteront en priorité sur ce que l'on appelle le premier pilier de la retraite du privé, autrement dit la retraite de la Sécurité sociale. C'est d'elle, en réalité, que l'on parle sans cesse sans jamais la nommer. Mais, là aussi, il faut enrayer la chute ! Depuis la réforme Balladur de 1993, les pensions sont calculées sur la base des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix meilleures. Elles ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, ce qui est désavantageux et pénalise tout particulièrement les petits revenus. Aller au-delà ? Ce serait réduire la pension Sécu à un quignon de pain.

Chouchoutés. Ce qui serait d'autant plus mal vécu que les autres catégories de la population, en particulier les fonctionnaires et les employés des entreprises publiques, sont passées à travers. Jamais le montant de leurs pensions n'a été affecté. Certes, on a bien aligné sur le privé leur durée de cotisation (41 ans en 2012). Mais la « grande réforme » Fillon de 2003 n'a pas modifié le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires : elle est toujours calculée sur la base de 75 % des six derniers mois. Et en plus on les a gratifiés pour leurs primes d'un avantageux système de capitalisation (la « RAFP »), ce qui ne manque pas de sel quand on connaît l'hostilité farouche des syndicats, surreprésentés dans la fonction publique, à toute formule d'épargne retraite. Bien sûr, cela ne fait pas de la masse des fonctionnaires, qui perçoit des traitements plutôt modestes, des rentiers du CAC 40. Ce sont surtout les hauts salaires de la fonction publique qui tirent leur épingle du jeu en prenant le meilleur des deux mondes. En plus de la RAFP, s'ils se débrouillent pour obtenir opportunément une augmentation de traitement six mois avant leur départ (le « coup du chapeau »), ils dopent leurs pensions. Jusqu'ici, rien ni personne n'a remis en question l'avantageux mode de calcul que constitue la règle des 75 %. Les bénéficiaires des régimes spéciaux (SNCF, EDF, RATP...) n'ont pas à se plaindre non plus. La prétendue réforme orchestrée fin 2007 par Xavier Bertrand, alors ministre des Affaires sociales, ne trompe personne. Les « sacrifices » imposés (allongement de la durée de cotisation) ont été compensés par des primes exceptionnelles, augmentations salariales, création de nouveaux échelons. Dans le cas d'EDF, on a même créé une taxe supplémentaire, qui figure sur toutes les factures d'électricité, pour financer les retraites complémentaires. Quand ce ne sont pas les clients, ce sont les entreprises qui paient la différence. A propos de la SNCF, la Cour des comptes, dans son dernier rapport, estime à 380 millions d'euros le coût de la réforme durant la période 2010-2030. Cela va-t-il changer ? A défaut de s'en prendre à nouveau aux régimes spéciaux, François Fillon entretient le suspense pour les fonctionnaires. N'a-t-il pas laissé entendre que se posait « la question du calcul de la pension sur les six derniers mois de salaire dans la fonction publique » ?

Mais alors, autant aller au bout. La différence entre cotisations des salariés du privé et du public est flagrante. Les premiers alimentent les caisses de retraite (Sécu, Arrco et Agirc pour les cadres) en cotisant jusqu'à 10,55 % de leurs salaires, auxquels s'ajoutent 15,60 % de cotisations patronales. Les fonctionnaires versent, eux, 7,85 % et leur employeur l'Etat rien de moins que 62 %, une proportion qui n'a cessé de croître (50 % en 2006). En fait, les contributions des fonctionnaires sont fictives. Un signe ? La dernière fois où leur taux de cotisation a été modifié, c'était en 1991, et non pour augmenter, mais pour baisser : il s'agissait d'amortir l'impact de la CSG sur leurs traitements... Les pensions des fonctionnaires sont en fait payées au fil de l'eau par le budget de la nation, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables. L'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite n'arrange pas les

comptes de l'Etat qui, déjà mal en point avant la crise, se sont dégradés à vitesse grand V. Rien qu'en 2010, l'Etat devra sortir 10 milliards d'euros supplémentaires pour financer les retraites du public. Un déficit dont on ne parle jamais, tant on se focalise sur celui de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) de la Sécu. Mais cela pourrait changer.

Avec la crise de l'euro, la capacité des pays développés à affronter les déficits à venir de leurs régimes de retraite est de plus en plus considérée comme une mesure de l'aptitude des Etats à maîtriser leurs comptes. Il n'est qu'à voir l'insistance de Bruxelles à demander à la Grèce de réformer ses retraites (en fait, d'alléger ses coûts). A l'affût, les agences de notation observent. Si l'Etat français devait provisionner les retraites de ses fonctionnaires, il lui faudrait créer un fonds de près de 1 000 milliards d'euros pour les vingt ans à venir. Pour les salariés du privé, la situation n'est guère brillante non plus : si rien ne change, selon le Premier ministre, il manquera 100 milliards d'euros par an au bas mot à partir de 2050.

Privé-public ? Les deux régimes pèsent lourd. Cela s'explique : depuis la guerre, la solution consistant à recourir à l'épargne privée en prévision de la retraite a été négligée en France. Selon l'OCDE, cette épargne ne constitue que 8 % du revenu total des retraités dans l'Hexagone, contre par exemple 46,5 % aux Pays-Bas, proportion record. D'où le côté cathartique du débat lancé, le 15 février, par le président et qui se déroulera selon un plan bien balisé : publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites en avril, puis discussion avec les partenaires sociaux jusqu'à l'été et, enfin, vote d'une loi en septembre.

Inertie. L'été sera chaud, car seule la CFDT a quelques velléités de bouger : elle n'est pas hostile à un rapprochement des conditions de la retraite entre le privé et le public, et peut même parler allongement de la durée de cotisations à certaines conditions. Toutes les autres organisations, en revanche, et spécialement FO et la CGT, ont déjà regagné les tranchées pour soutenir le siège. Le seul changement qu'elles consentent serait d'augmenter l'impôt ou les cotisations (spécialement patronales) pour trouver de nouvelles ressources. Ce dont ne veut pas, du moins pour l'heure, le gouvernement, qui se trouve un peu piégé tout de même. En 2003, le Premier ministre, misant sur une contraction du chômage, avait pensé transférer une partie des cotisations de l'Unedic vers les retraites. Badaboum, la crise est arrivée : au lieu de diminuer, le chômage est reparti. FO ou la CGT ignorent superbement cette casuistique. Pour ces deux syndicats, pas question de cotiser plus longtemps et pas question non plus de repousser l'âge légal de la retraite. Même si, avec ses 60 ans, la France fait figure de curiosité. Tous ses voisins ou presque ont bougé. L'Espagne, encore tout récemment, en annonçant qu'elle entendait aller jusqu'à 67 ans. Un recul d'un an de l'âge de la retraite ferait gagner un peu plus de 6 milliards d'euros par an à la Cnav, qui a la haute main sur les retraites de la Sécu. C'est bien, mais pas suffisant. Jusqu'où aller ?

Pour faire retomber la pression, des voix s'élèvent parmi les gestionnaires de la Cnav pour mettre la main sur le Fonds de réserve des retraites (FRR). Le Fonds ? Créé en 1999 par Lionel Jospin, il permettait à la gauche de prétendre avoir résolu la question des retraites sans procéder à la moindre réforme. Le Fonds a tout de même son utilité. Son objectif est de compenser le déficit démographique (aujourd'hui 1,8 actif pour un retraité, contre 1,2 en 2050) provoqué par l'arrivée massive à la retraite des baby-boomers. L'idée était de mettre de côté 150 milliards d'euros à l'horizon 2020. On est bien loin du compte : fin 2009, les avoirs du FRR atteignaient seulement 33,3 milliards d'euros. Et avec les craquements dans les finances publiques provoqués par la crise, le FRR compte pour du beurre. Au contraire, la tentation affleure même de casser la « tirelire » avant l'heure pour colmater les brèches. Une mesure de l'imprévoyance et de l'absence de courage des politiques et des partenaires sociaux qui prévaut en matière de retraites depuis la publication en 1991 du Livre blanc de Michel Rocard. Car, il y a vingt ans, tout avait déjà été dit !

## **La pénibilité, piège parfait**

*Vous avez aimé le régime spécial des chauffeurs de bus de la RATP, des lignards d'EDF ou celui des marins... vous aimerez la pénibilité ! Un thème sur lequel syndicats et patronat se sont échinés durant trois ans sans déboucher sur rien. Faisant fi de cet échec, le chef de l'Etat n'a pas hésité à reprendre le flambeau : dans les négociations sur les retraites, il faudra aussi parler de pénibilité. Le piège habilement tendu par les syndicats a été mis en place. Etrangement, seule la France se pose pareille question. Dans aucun pays, en effet, les régimes de retraite ne prennent en compte la pénibilité qui permettrait à certaines professions de partir plus tôt à la retraite. Non que le problème n'existe pas. Chacun sait que l'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure à celle d'un cadre. Mais ouvrir la porte à la pénibilité, c'est donner un champ aux lobbys de toutes sortes. Pourquoi un chauffeur de bus d'une compagnie privée prend sa retraite à 60 ans quand celui de la Ratp peut partir à 55 ? Bien sûr, il n'y a aucune logique derrière cela. La différence de statut tient à la puissance des bastilles syndicales à la Ratp. Les roulants de la SNCF, qui partent à la retraite à 50 ans, savent de quoi on parle. Ils avaient obtenu cet avantage à l'heure de la machine à vapeur. Et pourtant les locos qu'il conduisent aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec la « Lison » chère à Zola. Caissière de supermarché? Le job est pénible. Opérateur sur une plate-forme de télémarketing? Pénible. Professeur en banlieue? Pénible. On le voit, les jobs difficiles ne manquent pas dans l'Hexagone. A se demander s'il y en a de faciles. A lire le rapport sur le stress au travail que le gouvernement, après l'avoir commandé, a décidé de camoufler on s'aperçoit que dans nombre d'entreprises la vie des salariés n'est pas vraiment rose. A l'index : des sociétés comme le pharmacien GSK, le distributeur de surgelés Picard, les foies gras et saumons Labeyrie... La vérité, c'est que si les négociations s'engagent sur la pénibilité, elles risquent fort de s'éterniser. Et alors même qu'on a voulu supprimer les régimes spéciaux il faudrait en créer de nouveaux. Il y a bien des manières de traiter le sujet, mais elles ne passent pas par les retraites : l'une d'entre elles consiste pour les employeurs concernés à cotiser davantage pour la retraite de leurs employés, afin que ceux-ci puissent partir plus vite. Des pays comme l'Italie ou l'Espagne se sont engagés dans cette voie.*

## **14,5 millions de retraités**

*Montant moyen de la retraite*

*Salarié du privé : 1 625 par mois, dont Sécu : 588 euros Arcco : 289 euros Agirc : 748 euros  
Montant moyen fonction publique par mois : 1 593 euros.*

*Minimum vieillesse : 677 E par mois pour une personne seule, 1 147 E par mois pour un couple.*

*Maximum retraite Sécu : 1442,50 euros - Surcote : 1,25 % par trimestre supplémentaire. Arcco : -  
Nombre de cotisants : 18,5 millions - Nombre de bénéficiaires : 11,3 Agirc : - Nombre de cotisants : 3,7 millions - Nombre de bénéficiaires : 2,2.*